



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TIM/2003/5
22 juillet 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DU BOIS
Soixante et unième session
7-10 octobre 2003

**DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LES FORÊTS,
APPUI AUX MÉCANISMES MONDIAUX
ET RÉGIONAUX**

(Point 6 de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

Le présent document fait état des activités entreprises à l'appui du dialogue régional et mondial sur les forêts. Le Comité est invité à prendre note de ces activités et à décider des mesures d'appui que devra prendre la CEE/FAO à l'avenir.

INTRODUCTION

1. Au milieu des années 90, le Comité du bois de la CEE-ONU et la Commission européenne des forêts de la FAO ont décidé d'accorder la priorité absolue aux activités d'appui au dialogue international sur les forêts. Le présent rapport est le plus récent des rapports annuels sur ce sujet, dont est saisi le Comité du bois pour examen et suite à donner. Certaines informations de base soumises au Comité en 2002 (voir le document TIM/2002/4) ne sont pas reprises dans le présent document.

2. *Le Comité est invité à prendre note des activités entreprises à l'appui du dialogue mondial et régional sur les forêts et à décider des mesures d'appui que devra prendre la CEE/FAO à l'avenir.*

MÉCANISMES MONDIAUX

Sommet mondial pour le développement durable

3. En 2002, le Comité a examiné son programme d'activités à la lumière des éléments du chapitre sur les forêts du plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (voir TIM/2002/4, annexe, et ECE/TIM/99, par. 19) et a noté qu'il examinait son programme chaque année à la lumière des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts (GIF/FIF) et que la plupart de ses activités tenaient compte des différentes questions abordées. Les activités du Comité en ce qui concerne le suivi et l'évaluation, les perspectives à long terme, les approches intersectorielles et son partenariat avec la FAO et d'autres organismes revêtent un intérêt particulier. L'un des domaines repérés par le Sommet mondial, dans lequel le Comité n'a pas entrepris d'activités à ce jour, est l'application de la législation sur les forêts et le commerce international illicite de produits forestiers. Toutefois, l'équipe de spécialistes des marchés et de la commercialisation de produits forestiers a effectué dans l'intervalle une étude prospective sur la question, dont sera saisi le Comité. Les participants à la table ronde de la CEE/FAO qui avait pour thème «Les forêts, le commerce et l'environnement: collaborer pour une gestion durable des forêts» (juillet 2003) se sont aussi penchés sur cette question.

4. Le secrétariat estime donc que le programme actuellement mené par le Comité est en parfaite harmonie avec les intentions du Sommet, compte étant tenu des avantages comparatifs du Comité, lequel procède actuellement à des ajustements en vue d'y inclure davantage de questions définies comme étant prioritaires lors du Sommet mondial. Tout autre changement dans l'ordre des priorités devrait faire l'objet d'un débat dans le cadre de l'Examen stratégique, au titre du point 8 de l'ordre du jour provisoire.

Forum des Nations Unies sur les forêts (Forum)

5. Le Forum fait une large place à la mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF. Le Comité a examiné son propre programme pour s'assurer qu'il est en conformité avec ces propositions, et a procédé à certains ajouts, notamment en ce qui concerne la promotion de l'utilisation rationnelle du bois (tenue d'un séminaire en Roumanie en mars 2003). Dans le cadre de l'Examen stratégique, il est proposé d'entreprendre une analyse analogue, pour comparer les activités de la CEE/FAO aux propositions du GIF/FIF. La CEE/FAO devrait également contribuer, par le biais de la FAO, au suivi et à l'évaluation que devront effectuer le Forum et le Partenariat sur les forêts pour 2005.

6. Le Forum accorde une attention de plus en plus grande à la dimension régionale. À l'occasion de sa troisième session (mai-juin 2003), un groupe de discussion s'est réuni pour débattre de la coopération régionale en matière de gestion durable des forêts. Le secrétariat de la CEE/FAO, de concert avec le Groupe de liaison de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe et du secrétariat du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a fait un exposé concernant le dialogue régional sur les forêts en Europe (qui peut être consulté sur le site Web du Comité du bois à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/trade/timber/>). En outre, le Forum, au paragraphe 12 de sa résolution 3/4, a invité les représentants des diverses institutions, organismes et processus régionaux à participer aux débats du Forum sur les enseignements tirés de la mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF et encouragé une coopération accrue dans le domaine de la gestion durable des forêts aux niveaux sous-régional ou régional, selon que de besoin.

Partenariat sur les forêts

7. Ce partenariat, qui est chapeauté par la FAO, regroupe des organismes qui œuvrent dans le domaine forestier au niveau mondial. En tant qu'organisme régional, la CEE/FAO ne participe pas directement au Partenariat, mais contribue à ses travaux, notamment en matière d'évaluation des ressources forestières, de statistique et d'études prospectives, par le biais des mécanismes régionaux de la FAO.

DIALOGUE RÉGIONAL

8. Au milieu des années 90, la CEE/FAO a mis en place un partenariat mutuellement bénéfique avec le dialogue régional sur les forêts, partenariat qui est aujourd'hui connu sous le nom de Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe et est fondé notamment sur une communication soutenue, la coordination étroite des activités et la mise en commun de certaines d'entre elles. On trouvera de plus amples informations à ce sujet aux paragraphes 12 à 14 du document TIM/2002/4. En 2002, la Commission européenne des forêts a recommandé que la FAO continue d'appuyer la Conférence ministérielle et participe activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de la proposition de programme de travail de cette conférence.

9. La CEE/FAO a apporté à la quatrième session de la Conférence ministérielle (Vienne, avril 2003) une contribution sous diverses formes, notamment:

- Par l'intermédiaire du réseau d'évaluation des ressources forestières et en coordination avec les activités entreprises dans le cadre de l'évaluation mondiale des ressources forestières, collecte de données concernant les indicateurs d'une gestion durable de la forêt qui sont à la base de la publication commune sur *l'État des forêts d'Europe, 2003*, dont les ministres ont été saisis;
- En rapport avec le point ci-dessus, coopération avec la Conférence ministérielle pour l'élaboration d'un nouvel ensemble de principes directeurs relatifs aux zones forestières protégées et protectrices, et collecte de données conformément à la nouvelle classification;
- Coordination internationale des activités découlant des résolutions H3 (Coopération forestière avec les pays à économie en transition) et S3 (Banque de données décentralisée sur les incendies de forêt) de la Conférence ministérielle;

- Ateliers et séminaires sur des sujets inscrits au programme de travail de la Conférence tels que les séminaires sur l'utilisation rationnelle du bois, sur les partenariats et sur les pays en transition.

10. L'appui de la CEE/FAO a été reconnu par les ministres participant à la Conférence ministérielle, lesquels, dans la déclaration de Vienne, s'engagent à «poursuivre la fructueuse coopération paneuropéenne avec tous les partenaires, notamment avec la CEE-ONU/FAO et un Environnement pour l'Europe/Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère, et améliorer la coopération avec les autres processus régionaux s'intéressant aux forêts».

11. En ce qui concerne l'avenir, il est proposé de maintenir le solide partenariat en place et de le renforcer par des échanges suivis entre l'Examen stratégique de la CEE/FAO et le processus d'élaboration du nouveau programme de travail de la Conférence ministérielle. Ces deux opérations se dérouleront à peu près en même temps et leurs secrétariats et délégations respectifs devraient s'efforcer de dégager des synergies entre les deux, en insistant sur leurs avantages comparatifs respectifs, ainsi que sur ceux d'autres partenaires, actuels ou potentiels. Il faudrait, dans le cadre des deux opérations, tirer parti des résultats du rapport de base issu de l'Étude sur les perspectives du secteur forestier en Europe (EFSOS), étant donné que ce rapport est censé mettre en lumière les principales difficultés structurelles de longue date auxquelles le secteur doit faire face. Il est prévu d'organiser un atelier pour présenter les résultats de cette étude et en débattre avec les décideurs nationaux et régionaux, vers la fin de 2003, de façon à ce que ces travaux puissent être pris en compte comme il se doit.

CONCLUSIONS

12. La CEE/FAO contribue, dans les limites de son mandat et de ses ressources, aux dialogues régionaux et mondiaux, en partenariat avec des organisations très diverses. Cette coopération a pris de l'ampleur au cours des 10 dernières années, au fur et à mesure que les dialogues régionaux et mondiaux se développaient eux-mêmes. La collaboration avec la Conférence ministérielle a été particulièrement soutenue.

13. Le secrétariat estime que de nouveaux modes de coopération pourraient être examinés dans le cadre de l'Examen stratégique du programme de la CEE/FAO, encore qu'il s'agisse de reconnaître clairement les limites d'une telle coopération tant sur le plan du mandat que des ressources.

14. *Les délégations sont invitées à examiner l'appui apporté par la CEE/FAO au dialogue régional et mondial sur les forêts et à formuler leurs observations à ce sujet. Elles sont en outre invitées à prier le secrétariat, au cours de la préparation de l'Examen stratégique, d'étudier la possibilité d'élargir et de renforcer cette coopération. En particulier, elles pourraient autoriser le secrétariat à envisager, avec les groupes de liaison de Vienne et de Varsovie de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, la possibilité de tirer parti des informations contenues dans le rapport de base de l'Étude sur les perspectives du secteur forestier en Europe tant pour l'Examen stratégique de la CEE/FAO que pour la préparation du programme de travail de la Conférence ministérielle.*
